



## Directives en matière de santé et de sécurité pour les écoles du Nunavut – 2021-2022

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, le ministère de l'Éducation, en collaboration avec l'administrateur en chef de la santé publique (ACSP) du Nunavut, se concentrera sur la façon dont les écoles du Nunavut peuvent apprendre à vivre avec la COVID-19, à atténuer les risques et réagir aux éclosions au sein de leur collectivité. Le ministère de l'Éducation a élaboré les *Directives en matière de santé et de sécurité pour les écoles du Nunavut 2021-2022* afin de fournir des directives sur la santé et la sécurité au niveau opérationnel et sur l'atténuation des risques dans les écoles du Nunavut pendant la pandémie de COVID-19.

**Toutes les décisions en matière de santé et de sécurité liées au fonctionnement des écoles sont à l'entière discrétion de l'ACSP.**

La façon dont les écoles feront face à la pandémie de COVID-19 sera différente cette année. Au lieu de l'approche en 4 stades utilisée en 2020-2021, l'ACSP tiendra compte des facteurs suivants pour déterminer l'impact sur les opérations scolaires :

- L'épidémiologie locale de la COVID-19, y compris la transmission des variants de la COVID-19;
- La capacité des services de santé à répondre aux éclosions épidémiques dans la collectivité;
- La capacité de la santé publique à tester, retracer et isoler les cas;
- La couverture vaccinale dans certains groupes d'âge, écoles et collectivités.

Les directives pour les écoles peuvent être différentes de celles qui s'appliquent à d'autres activités publiques ou privées pour plusieurs raisons, dont les suivantes :

- Les écoles constituent des environnements contrôlés compte tenu des protocoles de nettoyage, des horaires pour les élèves et le personnel et des pauses programmées. Toute propagation éventuelle du virus peut être gérée plus facilement. Cela inclut notamment un processus plus simple de traçage des contacts dans le cas où la COVID-19 serait identifiée.

- Il est essentiel de soupeser les risques d'infection et de transmission directe de la COVID-19 chez les enfants par rapport aux dommages engendrés par les fermetures des écoles sur leur santé physique et mentale.
- La fermeture des écoles à long terme peut entraîner des lacunes et disparités dans l'éducation et d'autres conséquences pour les enfants.

Les informations contenues dans ce document ne s'appliquent qu'aux écoles. S'il y avait incohérence ou contradiction entre le contenu de ce document et les déclarations ou ordonnances de l'ACSP, **les déclarations ou ordonnances de l'ACSP auraient systématiquement préséance.**

Lors de la réouverture des écoles, la santé, la sécurité et le bien-être de notre personnel et de nos élèves doivent être prioritaires. Les écoles doivent évaluer les risques et prendre des mesures préventives en matière de santé et de sécurité en fonction des directives de l'ACSP.

Les stratégies d'atténuation des risques que les écoles doivent suivre sont fondées sur les exigences du gouvernement du Nunavut (GN) en matière de santé publique et sur les directives de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT). Ces stratégies sont énumérées ci-dessous.

Des documents de soutien et des informations supplémentaires sont disponibles dans la [Trousse d'outils de l'éducateur](#), qui se trouve dans un dossier sur SharePoint accessible à tout le personnel scolaire.

### **Empêcher la COVID-19 de s'introduire dans les écoles**

- Outil d'évaluation des risques personnels
- Symptômes
- Vaccination
- Masques
- Visiteurs dans les écoles

### **Réagir à la COVID-19 dans les écoles**

- Salle d'isolement
- Trousses de réponse à la maladie
- Personne(s) symptomatique(s)
- Cas probable(s)
- Cas positif(s)
- Considérations générales

## Stratégies d'atténuation des risques pour les élèves et le personnel

- Rehaussement des mesures d'hygiène :
  - Tous les âges
  - Les enfants plus jeunes
  - Enfants plus âgés et adolescents
- Soutien à l'enseignement à distance en toute sécurité :
  - Protocoles de distribution et de collecte de l'équipement informatique et des trousseaux d'apprentissage
- Élèves présentant un risque élevé de maladie grave
- Élèves présentant des troubles médicaux, physiques, développementaux ou comportementaux complexes
- Plans individuels de soutien à l'élève (P.I.S.É.) et plans personnels d'intervention d'urgence (PPIU)
- Visiteurs dans les écoles :
  - Aînés dans les écoles
  - Rencontres parents-enseignant
  - Orientation de la maternelle
  - Inspecteurs des infrastructures, de la réglementation et de la santé
  - Programmes de santé dentaire
- Soutien au mieux-être mental
- Outils de communication

## Stratégies d'atténuation des risques en milieu scolaire

- Rehaussement des mesures de nettoyage et d'entretien
- Cohortes et attribution des places assises
  - Toutes les écoles
  - Écoles primaires (M à 6<sup>e</sup>)
  - Écoles intermédiaires et secondaire
- Distanciation physique et organisation de la classe
- Programme alimentaire à l'école et cafétérias
- Partage de la nourriture et des boissons, et utilisation des fontaines à eau
- Dépôt et ramassage des élèves à l'école
- Transport en autobus
- Rehaussement des mesures de nettoyage
- Cours d'éducation physique
- Environnements extérieurs
- Programme et enseignement dans la toundra
- Voyages de nuit et activités de voyage

- Autres activités récréatives (intramuros, programmes avant-école et après-école)
- Programmes tiers approuvés par l'administration scolaire de district (ASD) ou la Commission scolaire francophone du Nunavut (CSFN)
- Musique, groupe de musique, chant et performances
- Grands rassemblements et assemblées

## **Signalisation reproductible**

## **Coordonnées utiles**

## Empêcher la COVID-19 de s'introduire dans les écoles

### Outil d'évaluation des risques personnels

Il est interdit à toute personne présentant des symptômes associés à la COVID-19 ou ayant été exposée à la COVID-19 au cours des 14 derniers jours d'entrer dans une école. **Les élèves et le personnel scolaire qui présentent des symptômes de la COVID-19 doivent rester à la maison.**

Il est interdit à toute personne appartenant à un groupe approuvé par le ministère de l'Éducation d'entrer dans une école si elle présente des signes et des symptômes de la COVID-19.

Les décisions concernant le dépistage et le retour à l'école doivent être déterminées par le bureau local de santé publique, en consultation avec l'ACSP, et seront communiquées aux familles par le ministère de la Santé.

Le formulaire **Évaluation des risques personnels (outil de dépistage de la COVID-19)** a été élaboré à l'intention de tous les membres du personnel scolaire qui pensent présenter des symptômes de la COVID-19 ou avoir été exposés à cette dernière. Cet outil se trouve à la page suivante et en format PDF imprimable dans la [Trousse d'outils de l'éducateur](#).

## Évaluation des risques personnels (outil de dépistage de la COVID-19)

Utilisez votre propre stylo ou crayon pour remplir ce formulaire.

Nom : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_

Avez-vous remarqué l'un ou l'autre des signes suivants ? Encerclez toutes les réponses qui correspondent à votre situation.

Fièvre	Oui	Non
Toux	Oui	Non
Difficulté respiratoire	Oui	Non
Mal de gorge, difficulté à avaler	Oui	Non
Écoulement nasal	Oui	Non
Perte du goût ou de l'odorat	Oui	Non
Ne pas se sentir bien	Oui	Non
Nausées, vomissements, diarrhées	Oui	Non
Avez-vous été en contact étroit avec une personne malade ?	Oui	Non
Cette personne a-t-elle été testée pour la COVID-19 ?	Oui	Non
Êtes-vous revenu d'un voyage à l'étranger au cours des 14 derniers jours ?	Oui	Non

Si vous avez répondu OUI à l'une de ces questions, **informez votre superviseur, rentrez chez vous ou restez-y et isolez-vous immédiatement.** Un test de dépistage de la COVID-19 pourrait être approprié.

Appelez votre fournisseur de soins de santé ou la ligne d'assistance COVID-19 au 1-888-975-8601 pour obtenir des directives détaillées à suivre afin de vous protéger, ainsi que votre famille et votre collectivité.

Appelez la ligne d'assistance COVID-19 au 975-8601 ou au 1-888-975-8601 de 10 h à 18 h pour parler à quelqu'un. Pour les questions relatives aux voyages, appelez entre 8 h 30 et 17 h du lundi au vendredi. N'oubliez pas que cette ligne est destinée à ceux qui en ont vraiment besoin et ne doit pas être utilisée pour des demandes de renseignements d'ordre général. Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'une aide d'urgence, **appelez votre centre de santé local.**

Visitez le site internet du gouvernement du Nunavut sur la COVID-19 pour de plus amples informations : <https://www.gov.nu.ca/fr/sante/information/covid-19-nouveau-coronavirus>

## Symptômes

Les personnes infectées par la COVID-19 peuvent présenter peu ou pas de symptômes. Il se pourrait que vous ne reconnaissiez pas les symptômes de la COVID-19, car ils sont très semblables à ceux du rhume ou de la grippe. Les symptômes peuvent mettre 14 jours à apparaître après une exposition à la COVID-19. Il s'agit de la plus longue période infectieuse connue pour ce virus.

Les symptômes incluent :

- Fièvre
- Toux
- Difficulté à respirer
- Pneumonie dans les deux poumons nécessitant une aide respiratoire

De plus, si vous avez prodigué des soins ou si vous avez eu des contacts étroits avec une personne qui est traitée pour la COVID-19 ou qui a reçu un diagnostic de COVID-19, vous **DEVEZ** :

- Suivre strictement les conseils qui vous sont fournis, à vous ou à votre foyer, par la Santé publique ou votre centre de santé local.
- Vous isoler :
  - Rester à la maison et surveiller les symptômes de la COVID-19.
  - Éviter tout contact avec d'autres personnes.
  - Éviter de partager des articles personnels comme la vaisselle, les ustensiles ou les serviettes.
  - Vous laver les mains souvent.
  - Demander à un ami ou à un membre de la famille d'aller faire vos courses, ou contacter votre épicerie locale pour connaître les options possibles.
  - Continuer à vous isoler jusqu'à ce que la Santé publique vous donne le feu vert.

## Santé

Si des symptômes apparaissent, comme une nouvelle toux ou une aggravation de la toux, de la fièvre ou des difficultés à respirer, vous devez continuer à vous isoler et remplir à nouveau l'**outil d'évaluation des risques personnels**.

N'oubliez pas non plus de toujours :

- Pratiquer et encourager une bonne hygiène des mains. Vous laver souvent les mains avec de l'eau et du savon. Si cela n'est pas possible, utilisez un désinfectant pour les mains.
- Pratiquer et encourager une bonne hygiène respiratoire. Couvrir votre bouche avec votre coude quand vous toussiez ou éternuez.

- Pratiquer la distanciation physique dans la mesure du possible. Maintenir une distance de deux (2) mètres avec les personnes qui ne font pas partie de votre foyer.

## **Vaccination**

Encouragez la vaccination contre la COVID-19. Dans la [Trousse d'outils de l'éducateur](#), vous retrouverez du matériel reproductible comme des affiches, de la signalisation et d'autres ressources pour informer et encourager les personnes à se faire vacciner.

Il est toutefois important de reconnaître que certaines personnes peuvent choisir de ne pas se faire vacciner contre la COVID-19 ou ne pas être aptes à le faire.

## **Masques**

L'obligation de porter le masque est à la discrétion de l'ACSP. Cependant, même lorsque l'ACSP lève l'obligation de porter le masque, le ministère de l'Éducation exige que les visiteurs autorisés qui ne sont pas entièrement vaccinés portent un masque lorsqu'ils se trouvent dans l'école, conformément aux directives de la présente section.

**Un masque non médical est plus efficace lorsqu'il est porté correctement.** En découvrant votre nez ou votre bouche alors que vous portez un masque, vous vous exposez, ainsi que d'autres personnes, à des particules respiratoires potentiellement infectieuses et contribuez à la propagation de la COVID-19. Lavez-vous les mains ou utilisez un désinfectant pour les mains lorsque vous ajustez votre masque, le mettez ou l'enlevez.

Les masques ne sont pas nécessaires pendant la participation à des activités d'éducation physique ou pendant les repas. Des conseils supplémentaires sur ces deux points sont fournis dans ce document. Consultez les sections *Programmes alimentaires à l'école*, *Cours d'éducation physique* et *Autres activités récréatives (intramuros, programmes avant-école et après-école)*.

Il ne faut pas décourager quiconque choisit de porter un masque dans une situation où il n'est pas requis.

Les élèves âgés de plus de 5 ans doivent porter un masque en milieu scolaire, sauf en cas d'exemption. Même lorsque des exemptions s'appliquent, les écoles doivent comprendre que les exemptions ne devraient être appliquées seulement comme requises et cela, pour maximiser la participation à l'école et éviter les écarts au niveau de l'assiduité.

Tenez compte de ce qui suit :

- La capacité de l'enfant ou du jeune à accomplir des tâches et à suivre des directives, qui dépendra de divers facteurs (p. ex. : l'âge, la maturité, la capacité physique, les handicaps, la compréhension, les circonstances particulières).



- Les enfants plus jeunes ainsi que les enfants/jeunes handicapés peuvent ne pas être en mesure de porter un masque ou de l'utiliser correctement et en toute sécurité pendant toute la journée sans être aidés, y compris pendant les repas et les collations (p. ex. : ils peuvent avoir de la difficulté à mettre, changer et retirer le masque).
- La capacité à reconnaître quand un masque doit être changé parce qu'il est très sale ou qu'il peut nuire à la respiration.
- Il faut communiquer clairement aux élèves, d'une manière adaptée à leur âge, comment et quand [porter correctement](#) un masque bien confectionné et [bien ajusté](#).
- Il faut rappeler aux élèves qui portent des masques, dans un langage adapté à leur âge, de ne pas toucher leur masque, de se conformer à une hygiène fréquente des mains et de pratiquer la distanciation physique.
- Les écoles doivent définir des protocoles clairs concernant les situations où les élèves ne sont pas tenus de porter le masque (p. ex. : lorsqu'ils mangent ou boivent).
- Les écoles doivent définir des protocoles clairs concernant le [rangement approprié](#) des masques. Par exemple, ne laissez pas le masque pendre à vos oreilles ou ne le placez pas sous votre menton. Rangez-le dans un sac de papier ou de tissu propre jusqu'à sa prochaine utilisation.
- Les masques doivent être changés lorsqu'ils sont humides ou sales. Les écoles ont reçu des masques non médicaux jetables pour les élèves.
- Il convient de rappeler aux parents ou aux tuteurs l'utilisation et le nettoyage appropriés des masques. Les parents doivent fournir aux élèves au moins un (mais de préférence deux ou trois) masque supplémentaire propre et sec pour que leur enfant puisse remplacer les masques souillés ou humides.
- Un masque peut devenir un objet dangereux (p. ex. : provoquer une blessure s'il se coince dans un équipement de terrain de jeu), il est donc important qu'il soit porté correctement.
- Le personnel scolaire doit surveiller et gérer toute discrimination ou intimidation associée aux masques. Les élèves ne doivent pas être exclus parce qu'ils portent (ou ne portent pas) un masque. Ce comportement peut inciter à la discrimination ou à l'intimidation en raison d'autres facteurs tels que les différences de sexe, d'origine ethnique ou de capacité.

Il est important de souligner l'importance du choix de chaque individu et de partager et renforcer les politiques en matière de harcèlement et d'intimidation. Il ne faut pas décourager quiconque choisit de porter un masque dans une situation où cela n'est pas requis. Consultez la Politique Inuugatiigiitsiarniq de votre ASD ou de la CSFN pour connaître les actions de soutien visant à promouvoir des espaces d'apprentissage surs pour les élèves et le personnel.

Pour plus d'informations sur l'utilisation appropriée du masque, consultez le site <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau->

[coronavirus/prevention-risques/a-propos-masques-couvre-visage-non-medicaux.html#a3.](https://www.marsactu.com/coronavirus/prevention-risques/a-propos-masques-couvre-visage-non-medicaux.html#a3)

## Visiteurs dans les écoles

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, les écoles doivent donner la priorité à la sécurité des élèves et du personnel et réduire les possibilités de transmission virale de la COVID-19. **La population en général et tous les visiteurs non essentiels, y compris les parents et les tuteurs, ne sont pas autorisés à entrer dans les écoles pour la durée de l'année scolaire**, sauf dans les cas précisés dans les présentes directives. Les écoles doivent communiquer massivement l'importance de cette mesure d'atténuation des risques, car elle est essentielle pour optimiser l'enseignement en classe pour tous les élèves.

Vous trouverez de plus amples informations sur les visiteurs dans les écoles dans la section *Atténuation des risques pour les élèves et le personnel*.

## Réagir à la COVID-19 dans les écoles

Chaque école doit élaborer des plans et être prête à prendre en charge les personnes qui développent des symptômes ou sont suspectées d'avoir contracté la COVID-19 alors qu'elles se trouvent dans l'établissement scolaire ou qu'elles participent à des activités scolaires.

### Salle d'isolement

Au début de l'année scolaire, le personnel doit identifier un endroit isolé dans l'école où tout élève ou membre du personnel présentant des symptômes de la COVID-19 ou ayant été exposé à la COVID-19 doit se rendre jusqu'à ce qu'il puisse retourner chez lui. N'oubliez pas que cela peut s'avérer une expérience difficile pour une personne. Soutenez-la avec compassion et dignité et assurez-vous que ses besoins physiques et émotionnels sont satisfaits pendant cette période d'attente.

### Trousses de réponse à la maladie

Les écoles ont reçu des trousse de réponse à la maladie. Il doit toujours y avoir suffisamment de trousse pour que tous les membres du personnel puissent intervenir en toute sécurité en cas de détection de la maladie. Les trousse comprennent des lingettes désinfectantes, des masques non médicaux, des gants et du désinfectant pour les mains. Si vous avez besoin de trousse supplémentaires, demandez à votre administrateur scolaire d'écrire à [EDUOHS@gov.nu.ca](mailto:EDUOHS@gov.nu.ca).

## Personne symptomatique

Si une personne **présente des symptômes de la COVID-19 ou est identifiée par la Santé publique comme une *personne sous investigation* en raison de symptômes ou à la suite d'un traçage des contacts** à quelque moment que ce soit pendant qu'elle est présente dans l'école ou pendant une activité scolaire, le personnel scolaire doit :

- S'assurer que la personne reçoit un masque à mettre immédiatement, si elle n'en porte pas déjà un. Pour ce faire, utilisez le contenu des trousse de réponse à la maladie fournies par le ministère de l'Éducation.
  - Les écoles doivent avoir des masques supplémentaires facilement accessibles à fournir à une personne malade si celle-ci n'a pas son propre masque.
  - Les masques **NE DOIVENT PAS** être mis sur le visage d'une personne inconsciente, inapte ou incapable de retirer le masque sans assistance.
- Isoler la personne malade et lui demander de demeurer dans la pièce ou la salle d'isolement jusqu'à ce qu'elle puisse rentrer chez elle en toute sécurité, tout en évitant la stigmatisation et la discrimination.
  - Assurez-vous que la pièce est préalablement aménagée avec du matériel d'intervention en cas de maladie auquel l'élève peut avoir facilement accès. Cela comprend :
    - Masque jetable
    - Désinfectant pour les mains
    - Mouchoirs pour l'hygiène respiratoire
    - Corbeille avec un sac à ordures neuf pour éliminer en toute sécurité le matériel utilisé.
- Tenir compte des besoins de supervision en fonction des besoins ou de l'âge de l'individu.
- Tenir compte des besoins des personnes handicapées, comme le fait d'avoir quelqu'un qui attend avec elles pour les aider à répondre à des besoins spécifiques. Tenez-en compte lors de l'élaboration de leur plan individuel de soutien à l'élève (P.I.S.É.) ou de leur plan personnel d'intervention d'urgence (PPIU).
- Veiller à ce que le personnel minimise autant que possible son exposition à la personne qui est malade (p. ex. : en réduisant le temps passé dans la même pièce et en pratiquant la distanciation physique).
- Veiller à ce que le personnel sache ce qu'il doit faire s'il doit se trouver dans la même pièce que la personne malade ou lui prodiguer des soins :
  - Mettre un nouveau masque jetable provenant de la trousse de réponse à la maladie.

- Se laver les mains puis enfiler des gants jetables provenant de la trousse de réponse à la maladie.
- Pratiquer la distanciation physique dans les situations où les élèves sont assez âgés ou n'ont pas besoin d'aide pour se déplacer vers la pièce ou la salle d'isolement désignée.
- Veiller à ce que la personne malade respecte l'hygiène des mains et l'hygiène respiratoire lorsqu'elle attend que quelqu'un vienne la chercher ou lorsqu'elle est autorisée à sortir.
- Fournir des mouchoirs aux personnes malades qui ne peuvent pas porter de masque afin d'assurer l'hygiène respiratoire. Il faut jeter les mouchoirs et se laver les mains après avoir toussé ou éternué.
- Communiquer les protocoles d'intervention en cas de maladie aux parents et aux tuteurs, notamment en envoyant à la maison toutes les informations fournies par la Santé publique. Pour ce faire, élaborer un plan avec les parents au début de l'année scolaire qui indiquera la manière dont les parents peuvent être contactés en cas d'urgence comme une exposition potentielle à la COVID-19 ou l'apparition de symptômes.

### **Cas probable**

Si une personne **est identifiée par la Santé publique comme un cas probable ou une *personne sous investigation* en raison de symptômes ou à la suite d'un traçage des contacts** à quelque moment que ce soit pendant qu'elle est présente dans l'école ou pendant une activité scolaire, le personnel scolaire doit :

- Retirer rapidement des activités tout élève ou membre du personnel présentant des signes de COVID-19 et l'emmener dans la pièce ou la salle d'isolement.
- Contacter immédiatement l'administration scolaire, l'informer du transfert de l'élève vers la salle d'isolement, confirmer l'utilisation du matériel de réponse à la maladie et le respect des protocoles, et identifier les besoins de soutien supplémentaire en matière de supervision de l'élève.
- Contacter immédiatement le centre de santé local pour l'informer et demander des directives, y compris celles destinées au parent ou au tuteur venant chercher l'élève.
- S'assurer que la personne malade respecte l'hygiène des mains, l'hygiène respiratoire et porte un masque. Toute personne en contact avec la personne malade doit également porter un équipement de protection individuel (ÉPI) ou suivre les directives du centre de santé local.
  - Les écoles ont reçu des trousse de réponse à la maladie. Il y a suffisamment de trousse pour que tous les membres du personnel puissent intervenir en toute sécurité en cas de détection de la maladie. Les trousse comprennent des lingettes désinfectantes, des masques non médicaux, des gants et du désinfectant pour les mains.

- Insistez sur le fait que l'hygiène des mains doit être respectée et rappelez aux personnes de ne pas se toucher le visage tant que le lavage des mains n'a pas été effectué.

## Cas positif

Si un **cas positif de COVID-19** est confirmé dans votre école :

- La Santé publique travaillera en étroite collaboration avec le ministère de l'Éducation et les leaders scolaires pour s'assurer que toutes les personnes qui peuvent être à plus haut risque sont identifiées et reçoivent des directives et des explications sur les attentes.
- La Santé publique fournira des directives spécifiques sur la manière d'aider leur bureau au traçage des contacts et des consignes spécifiques d'intervention dans l'école.
- Informez les parents et les tuteurs des directives fournies par la Santé publique. Utilisez les outils de communication inclus dans la [Trousse d'outils de l'éducateur](#) pour obtenir des conseils à propos des informations à prioriser et à partager avec les parents et les tuteurs.
- Assurez-vous que les ASD ou la CSFN diffusent l'information nécessaire reçue du ministère de la Santé sur les ondes de la station de radio locale.

## Stratégies d'atténuation des risques pour les élèves et le personnel

### Rehaussement des mesures d'hygiène

*Tous les âges*

- Tenez les élèves, le personnel et les familles informés des ordonnances de santé publique en vigueur et de la façon dont elles influencent les activités dans les écoles.
- Communiquez clairement aux élèves pourquoi et comment ils doivent suivre des pratiques préventives personnelles (p. ex. : distanciation physique, masques, hygiène des mains, éviter de se toucher le visage, hygiène respiratoire).
- Affichez une signalisation approuvée par le GN, adaptée à l'âge, aux capacités, au niveau de lecture et aux préférences linguistiques, pour rappeler aux individus de pratiquer une bonne hygiène des mains et l'hygiène respiratoire.
- En utilisant des ressources et des outils d'apprentissage adaptés à l'âge des enfants et des jeunes, leur apprendre pourquoi, comment et quand se laver les mains et se couvrir la bouche et le nez lorsqu'ils toussent ou éternuent.

- Mettez en place un horaire d'hygiène fréquente des mains et veillez à ce que du désinfectant pour les mains soit disponible dans toutes les pièces et salles de l'école.
- Facilitez l'accès aux dispositifs d'hygiène des mains et de désinfection (p. ex. : en plaçant des distributeurs de désinfectant pour les mains dans des endroits faciles à repérer, comme les entrées ou sorties et les cafétérias) et assurez-en l'accessibilité ou l'aide nécessaire.
- Veillez à ce que des fournitures adéquates soient disponibles et à renforcer l'hygiène des mains et l'hygiène respiratoire, comme du savon, un désinfectant pour les mains à base d'alcool (au moins 60 % d'alcool), des serviettes en papier, des mouchoirs en papier et des poubelles sans contact.
- Rappelez aux élèves qu'ils doivent éviter de crier ou de hurler à l'école (p. ex. : utiliser des « voix d'intérieur » ou prévoir des « périodes de travail tranquilles »), afin de créer un environnement où il n'est pas nécessaire d'élever la voix ou d'avoir un contact étroit pour entendre les autres.

### *Les enfants plus jeunes*

- Rappelez aux enfants qu'ils ne doivent pas toucher d'autres personnes ou mettre des jouets ou des objets dans leur bouche.
- Veillez à ce que les enfants soient aidés ou supervisés lorsqu'ils se lavent ou se désinfectent les mains.
- Si une supervision ou un encadrement accrus sont nécessaires pour que les jeunes élèves puissent suivre les pratiques de prévention personnelle, faites appel aux assistants de classe, aux aînés et aux autres membres du personnel scolaire disponibles.
- Intégrez des stratégies amusantes pour encourager le respect de la conformité (p. ex. : activités de dessin ou de coloriage, jeux, concours, etc.).

### *Enfants plus âgés et adolescents*

- Utilisez des projets de classe pour encourager les élèves à suivre les protocoles (p. ex. : concours d'affiches, réalisation de courtes vidéos à partager sur les médias sociaux).

### *Tout le personnel scolaire*

- Respectez une hygiène stricte des mains. Lavez-vous souvent les mains avec du savon et de l'eau chaude pendant au moins 20 secondes, en particulier après avoir toussé ou éternué. Utilisez un désinfectant pour les mains lorsque l'accès au savon et à l'eau n'est pas immédiatement possible.

- Respectez une hygiène respiratoire stricte. Éternuez et touchez dans votre coude ou dans un mouchoir. Lavez-vous les mains après, en respectant strictement l'hygiène des mains.
- Affichez de la signalisation sur l'hygiène des mains, l'hygiène respiratoire et d'autres directives de vie saine dans votre classe et ailleurs dans votre école. Cette signalisation se trouve dans la [Trousse d'outils de l'éducateur](#).
- Encouragez les élèves à garder leurs mains loin de leur visage et de leur bouche.
- Rappelez aux élèves et au personnel de rester chez eux lorsqu'ils sont malades. Les élèves doivent informer leurs parents ou leur tuteur s'ils ne se sentent pas bien et établir ensemble un plan leur permettant de demeurer à la maison.
- Encouragez les élèves et le personnel à se maintenir en bonne santé en mangeant des aliments sains, en faisant de l'exercice physique et en dormant suffisamment.
- Rassurez les élèves, le personnel et les membres de la collectivité sur le fait qu'ils sont en sécurité et que ces protocoles d'hygiène les aideront à rester en bonne santé.
- Tenez les parents et les tuteurs informés à l'aide des outils de communication de la [Trousse d'outils de l'éducateur](#).



## Soutien à l'enseignement à distance en toute sécurité

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, il y aura des moments où des individus ou des cohortes seront impliqués dans une investigation de santé publique ou devront s'isoler. Les écoles doivent continuer à rester en contact avec ces élèves et à leur fournir un soutien pédagogique. Vous trouverez de plus amples renseignements sur le soutien à l'enseignement à distance dans le document intitulé *Apprendre à être ensemble à nouveau : soutien aux écoles du Nunavut en 2021-2022*.

Au début de l'année scolaire, les écoles devraient prévoir comment soutenir l'enseignement à distance en toute sécurité en cas de fermeture de l'école. Cela peut impliquer de permettre au personnel scolaire d'accéder aux installations de l'école pour rassembler du matériel ou utiliser du matériel afin de continuer à soutenir l'apprentissage des élèves, tout en respectant strictement les mesures d'atténuation des risques. Le directeur d'école ou son représentant devra effectuer des vérifications quotidiennes des installations et soutenir le personnel et les élèves, le cas échéant.

Les écoles peuvent fournir des trousse d'apprentissage ou des équipements aux élèves pour soutenir l'enseignement à distance. Vous trouverez dans la section suivante des informations sur la manière de distribuer ces informations en toute sécurité. Pour des informations sur Edsby, la plateforme d'apprentissage en ligne que le ministère de l'Éducation a mise en place pour soutenir l'enseignement à distance, consultez la *FAQ sur Edsby* dans la [Trousse d'outils de l'éducateur](#).

## Distribution et collecte des trousse d'apprentissage et de l'équipement

Toutes les écoles doivent prévoir la distribution de matériel aux élèves, comme des trousse d'apprentissage ou de l'équipement, pour soutenir l'enseignement à distance.

Suivez ces directives pour la distribution et la collecte :

- Tous les participants, y compris le personnel, les élèves et les parents ou tuteurs, doivent porter des ÉPI, incluant des masques (les masques réutilisables sont fortement préconisés, sinon des masques jetables non médicaux). Le personnel qui distribue le matériel doit porter des gants jetables. Si les personnes n'ont pas leur masque avec elles, l'école doit leur fournir un masque jetable non médical. Toutes les écoles ont reçu des masques non médicaux dans leur envoi en vrac de BluMetric et de l'équipe responsable de la santé, de la sécurité et de la préparation aux situations d'urgence du ministère de l'Éducation. Le ministère de l'Éducation continuera à fournir des masques supplémentaires pour aider les écoles à se préparer à une éclosion épidémique.
- Remplissez l'**outil d'évaluation des risques personnels** avant de distribuer des trousse d'apprentissage ou de l'équipement. Une personne qui présente des symptômes de maladie ne doit pas participer à la distribution.

- Procédez à une hygiène fréquente des mains. Veillez à ce qu'un dispositif de désinfection des mains soit facilement accessible pour toutes les personnes participant à la distribution.
- Installez des tables à l'extérieur de l'école, si la température le permet. Les tables doivent être installées de manière à ce que les personnes puissent maintenir une distanciation physique (2 mètres), à l'intérieur comme à l'extérieur.
- Si le ramassage doit avoir lieu à l'intérieur de l'école en raison de la température, maintenez les portes ouvertes afin d'éviter tout contact inutile avec des surfaces fréquemment touchées. Fermez immédiatement les portes de séparation coupe-feu lorsque la distribution est terminée.
- Utilisez des affiches ou des marques pour indiquer les exigences de distanciation physique (2 mètres) et aider à diriger la circulation dans un sens ou dans l'autre.
- Évitez de toucher les surfaces, y compris les tables. Désinfectez régulièrement les surfaces pendant toute la durée de la distribution.
- Après la distribution, utilisez une solution diluée de nettoyage amélioré (1 part d'eau de Javel, 50 parts d'eau) sur les surfaces, comme les tables. Laissez la solution reposer sur la surface pendant une minute avant de l'essuyer. Placez la table dans un endroit sûr en attendant la prochaine utilisation.
- Prévoyez à l'avance de permettre aux parents ou tuteurs qui ont plus d'un enfant dans une école de récupérer en même temps les trousseaux d'apprentissage ou l'équipement pour tous leurs enfants.
- Les parents doivent signer pour obtenir l'équipement. Aménagez une zone de transit pour que cela puisse se faire en toute sécurité. La zone doit comprendre un seul stylo laissé à la disposition de chaque parent ou tuteur. Après chaque utilisation, le stylo doit être placé dans une boîte ou un seau pour être désinfecté, et un nouveau stylo doit être mis à la disposition de la personne suivante. À la fin de la journée, les stylos doivent être désinfectés à l'aide de lingettes ou d'une solution diluée. Portez des ÉPI lors de la désinfection.
- Lors du retour à l'école, les élèves doivent rendre les équipements. Utilisez la feuille de contrôle pour vous assurer que tout l'équipement a été rendu et assurez un suivi si nécessaire.
- Créez un horaire et un lieu précis pour que les parents ou tuteurs puissent récupérer et déposer le matériel d'apprentissage afin d'éviter une affluence. Communiquez ces informations aux parents ou tuteurs et informez-les des protocoles, notamment le port du masque, le maintien d'une distanciation physique et l'interdiction d'amener leurs enfants lors de la distribution.

### **Élèves présentant un risque élevé de maladie grave**

La plupart des enfants et des jeunes souffrant de pathologies sous-jacentes devraient pouvoir aller à l'école en toute sécurité, à condition que les mesures de sécurité

appropriées soient en place (mesures de nettoyage rehaussées, hygiène respiratoire et hygiène des mains).

Toutefois, il est recommandé aux parents et tuteurs d'en discuter avec les fournisseurs de soins de santé de l'enfant, afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées en fonction des conditions individuelles. Cela est particulièrement important pour les enfants dont la maladie vient d'être diagnostiquée. Lorsque des inquiétudes sont soulevées au sujet d'élèves qui risquent de souffrir de maladies ou de complications plus graves, encouragez-les à consulter leurs fournisseurs de soins de santé.

Si nécessaire :

- Élaborez d'autres moyens d'offrir des programmes signifiants afin que les enfants et les jeunes ne prennent pas de retard dans leurs études et conservent un sentiment d'appartenance.
- Procédez à des aménagements pour les enfants et les jeunes ayant un accès limité aux appareils électroniques et à internet et, si possible, envisagez des possibilités d'utiliser les appareils du ministère de l'Éducation et la connectivité internet pour accéder à des plateformes d'apprentissage en ligne telles qu'Edsby.
- Encouragez les visiteurs acceptés dans l'école qui risquent d'être atteints d'une maladie ou de complications plus graves, comme les aînés, à éviter tout contact avec l'école, dans la mesure du possible.
- Rappelez aux parents et tuteurs d'informer les fournisseurs de soins de santé et de discuter avec eux si une personne résidant avec un élève présente un risque accru de maladie ou de complications plus graves.

### **Élèves présentant des troubles médicaux, physiques, développementaux ou comportementaux complexes**

Le retour à l'école présentera des défis uniques aux enfants et aux jeunes présentant des difficultés médicales, physiques, développementales ou comportementales, ainsi qu'à leur famille. Les parents et les tuteurs devraient penser à prendre rendez-vous avec leurs fournisseurs de soins de santé et leurs leaders scolaires pour discuter du retour à l'école.

Les écoles veilleront à ce que les élèves reçoivent un soutien à l'apprentissage, y compris des services de soutien à l'éducation pour les élèves bénéficiant de plan individuel de soutien à l'élève, en suivant les mesures de distanciation physique appropriées.

Organisez des réunions téléphoniques avec les parents, si possible. Si ce n'est pas possible, suivez les directives pour les réunions sur les P.I.S.É. et les PPIU en face à face à la section suivante.

## Plans individuels de soutien à l'élève (P.I.S.É.) et plans personnels d'intervention d'urgence (PPIU)

Il arrive qu'une réunion en face à face soit plus adaptée aux élèves ayant des besoins spécifiques. Cette section a été développée pour aider les écoles qui doivent organiser des réunions en face à face pour élaborer des P.I.S.É. et des PPIU.

Lors de la planification des réunions en face à face, les écoles doivent :

- Se conformer à toutes les ordonnances de santé publique, y compris les exigences concernant le port du masque, telles que déterminées par l'ACSP.
- S'assurer que l'**outil d'évaluation des risques personnels** est utilisé régulièrement. Toute personne présentant des symptômes de maladie doit s'abstenir de participer à la réunion et ne doit pas entrer dans l'école. Une fois les symptômes disparus, la réunion peut être replanifiée.
- Faire appliquer l'hygiène des mains à l'entrée et à la sortie de l'école. Prévoir des dispositifs de désinfection aux entrées et aux sorties et mettre à disposition du désinfectant pour les mains sur la table de réunion.
- Insister sur la nécessité de respecter l'hygiène respiratoire (tousser et éternuer dans le coude).
- Tenir un registre de tous les participants à la réunion.
- Veiller à ce qu'une distanciation physique puisse être maintenue entre tous les participants ne faisant pas partie du même foyer, dans la mesure du possible.
- Veiller à ce que les membres du personnel et les parents ou tuteurs qui ne sont pas entièrement vaccinés portent un masque pendant les réunions à l'école, et ce, pendant toute la durée de la réunion, même si l'ACSP n'exige pas le port du masque pour le public. Les écoles doivent communiquer cette exigence à l'avance et disposer de masques jetables non médicaux.

### *Planification opérationnelle*

- Établissement du calendrier : des horaires stricts doivent être mis en place pour s'assurer qu'un espace suffisant est disponible. La planification doit prévoir suffisamment de temps entre les réunions pour éviter les rassemblements ou le chevauchement d'une réunion de parent d'élève avec une autre réunion de parent d'élève.
- Impact et chevauchement opérationnels : ces réunions devraient avoir lieu en dehors des heures de cours ou après le départ de tous les élèves à la fin de la journée, afin d'éviter toute interaction avec les élèves. Inclure un énoncé qui garantit que les parents et les élèves ne s'attardent pas avant ou après. Ils doivent entrer et sortir sans attendre, et ne pas s'attarder dans l'école ou aux alentours.

- Lieu : les gymnases sont des endroits idéaux, car ils offrent plus d'espace pour la distanciation physique. Si des procédures peuvent être développées pour minimiser l'impact et éviter toute interaction avec les autres membres du personnel de l'école, et si l'espace est suffisant, la bibliothèque ou une autre grande salle de classe peut être utilisée.
- Taille des groupes : les espaces sont essentiels lors d'une planification sécuritaire. Il convient de reconnaître que les sessions de planification typiques des P.I.S.É. comprennent l'enseignant, le directeur d'école, l'*ilinniarvimmi inuusiliriji*, l'enseignant de soutien ou le coach d'apprentissage. Les PPIU peuvent inclure l'enseignant, l'enseignant de soutien, le directeur d'école et le fournisseur de soins de santé local.
- Parent ou tuteur : Un parent ou tuteur est recommandé, mais si l'espace le permet, un deuxième parent ou tuteur est autorisé à entrer pour l'orientation avec l'enfant.

### Les aînés dans les écoles

Les aînés offrent de précieuses possibilités d'apprentissage aux élèves. Le ministère de l'Éducation continue d'encourager fortement la présence d'aînés dans les écoles, en respectant en tout temps les protocoles relatifs à la COVID-19. Cela comprend :

- Le respect strict de l'**outil d'évaluation des risques personnels**. Toute personne présentant des symptômes de maladie ne doit pas être autorisée à entrer dans l'école.
- Les exigences en matière de port du masque, telles que déterminées par l'ACSP.
- Respecter l'hygiène des mains à l'entrée et à la sortie de la classe.
- Tenir un registre des heures et des cours où l'aîné était présent.
- Faire preuve de diligence, tenir compte des risques et discuter du risque accru de COVID-19 sur les populations vulnérables lorsque des élèves de l'école sont soumis à des protocoles d'isolement.
- Dans un contexte où un ou plusieurs élèves d'une classe sont placés en isolement en raison de la COVID-19, le personnel doit faire preuve de diligence et tenir compte du risque accru à la COVID-19 pour les populations vulnérables.
- Interdire aux aînés de se rendre dans ces classes ou dans toute autre classe où des élèves ont été mis en isolement et ce, jusqu'à ce que la période d'isolement de ces personnes soit terminée.
- S'assurer que les aînés qui ne sont pas complètement vaccinés portent un masque lorsqu'ils sont dans l'école pour visiter les classes. Ils doivent reconnaître et accepter les risques de transmission accrue en fonction de leur statut vaccinal.

- Maintenir en permanence une distance de 2 mètres avec les élèves et le personnel.

## Rencontres parents-enseignants

Les rencontres parents-enseignants doivent avoir lieu par téléphone, dans la mesure du possible, afin de minimiser les possibilités d'exposition des élèves et du personnel à la collectivité. Si les rencontres parents-enseignants doivent avoir lieu dans les écoles, il faut envisager de mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques suivantes :

- Communiquer la nécessité de suivre strictement l'outil d'évaluation des risques personnels. Une personne présentant des symptômes de maladie ne doit pas assister à la rencontre.
- Aviser que toute personne entrant dans l'école doit respecter une hygiène des mains et une hygiène respiratoire strictes pendant sa présence à l'intérieur de l'école.
- Installer des points de rencontre ou des tables de réunion en respectant une certaine distance entre les enseignants et les parents.
- Prévoir une circulation à sens unique pour l'entrée dans le gymnase et vers les points de rencontre, et sortir par un autre endroit.
- Limiter la participation à un parent ou tuteur par élève, dans la mesure du possible.
- Les parents, les tuteurs et les élèves doivent se laver les mains dès leur entrée dans l'école. Si cela n'est pas possible, s'assurer que tout le monde utilise un désinfectant pour les mains à l'entrée et à la sortie.
- Les surfaces, telles que les tables et les bureaux, doivent être désinfectées entre chaque utilisation.
- Tenir un registre des visiteurs, des heures de rencontre et de l'enseignant ou des enseignants qu'ils rencontrent en utilisant une feuille de présence.
- Si des salles de classe sont utilisées, il faut utiliser du désinfectant pour les mains à l'entrée et à la sortie des salles de classe.
- Les salles de classe doivent être suffisamment grandes pour permettre la distanciation physique de tous les participants.
- Même si l'ACSP n'exige pas le port du masque pour le public, dans l'optique de rencontres se déroulant à l'école, les membres du personnel et les parents ou tuteurs qui ne sont pas entièrement vaccinés **DOIVENT** porter un masque pendant toute la durée de la rencontre. Les écoles doivent communiquer cette exigence à l'avance et disposer de masques jetables non médicaux.

## Orientation de la maternelle

Les écoles primaires organisent généralement une orientation pour les maternelles chaque année, afin d'atténuer les craintes et de familiariser les nouveaux élèves à leur nouvelle école et leurs enseignants. Les écoles doivent :

- Utiliser l'**outil d'évaluation des risques personnels**. Toute personne présentant des symptômes de maladie doit s'abstenir de participer à l'orientation et ne doit pas entrer dans l'école. Une fois les symptômes disparus, l'orientation peut être replanifiée.
- S'assurer que les parents ou tuteurs et les enfants respectent une bonne hygiène des mains. S'il est impossible de se laver les mains, utiliser un désinfectant pour les mains à l'entrée et à la sortie.
- Insister sur l'hygiène respiratoire et l'encourager (p. ex. : tousser et éternuer dans son coude).
- Tenir un registre de toutes les personnes présentes.
- Veiller à ce qu'une distanciation physique puisse être maintenue entre tous les participants et à tout moment.
- Veiller à ce que les membres du personnel et les parents ou tuteurs qui ne sont pas entièrement vaccinés **PORTENT OBLIGATOIREMENT** un masque pendant les rencontres à l'école, et ce, pendant toute la durée de la rencontre, même si l'ACSP n'exige pas le port du masque pour le public. Les écoles doivent communiquer cette exigence à l'avance et disposer de masques jetables non médicaux.

### *Planification opérationnelle*

- Établissement du calendrier : des horaires stricts doivent être mis en place pour s'assurer qu'un espace suffisant est disponible. Les calendriers doivent également tenir compte du temps nécessaire à un nettoyage rehaussé.
- Impact et chevauchement opérationnels : l'orientation de la maternelle doit avoir lieu en dehors des heures de classe ou après le départ de tous les élèves à la fin de la journée afin d'éviter toute interaction avec les élèves.
- Lieu : le gymnase est l'endroit idéal, car il y a suffisamment d'espace pour permettre une distanciation physique en tout temps. Les classes de maternelle peuvent être utilisées si l'espace est suffisant pour permettre la distanciation physique.
- Participants : sachant qu'une orientation typique comprend l'enseignant, le directeur d'école, l'*ilinniarvimmi inuusiliriji*, l'enseignant de soutien ou le coach d'apprentissage, suffisamment d'espace est essentiel lors d'une planification sécuritaire. Pour réduire la charge de travail du personnel d'entretien, l'idéal est de prévoir un parent ou un tuteur et un enfant par tranche horaire. Si les écoles disposent de l'espace nécessaire à la distanciation physique, les groupes peuvent comprendre un maximum de cinq (5) enfants et leur parent ou tuteur.

- Parent ou tuteur : un seul parent ou tuteur, accompagné de son enfant, est autorisé à entrer dans l'école lors de l'orientation. Si un foyer compte deux enfants, chaque enfant peut être accompagné d'un parent ou d'un tuteur.
- Nourriture : si une collation santé est fournie, veiller à ce qu'elle soit emballée individuellement et servie aux participants, plutôt que ceux-ci se servent eux-mêmes.

### **Autres visiteurs autorisés (inspecteurs des infrastructures, de la réglementation et de la santé)**

Il est important que les services essentiels au bien-être du personnel et des élèves se poursuivent, tout en mettant tout en œuvre pour empêcher la COVID-19 d'entrer dans les écoles. Cela inclut l'organisation des visites d'inspection des infrastructures. Le ministère de l'Éducation a travaillé en étroite collaboration avec d'autres organisations pour élaborer des protocoles et s'assurer que ces groupes respectent le règlement de l'école.

Il est essentiel que les leaders scolaires offrent à leur personnel et à leurs élèves la possibilité de consulter des services de santé dentaire, de santé mentale, de counselling, de soutien à l'élève, et des représentants de la santé publique, en santé communautaire et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). De plus, les écoles doivent faire l'objet d'inspections par le Bureau du commissaire aux incendies, le CSTIT et des agents en santé environnementale.

Lorsque ces groupes viennent apporter leur soutien et inspecter l'école, ils devront :

- Contacter l'école à l'avance pour planifier une visite.
- Respecter strictement l'utilisation de l'outil d'évaluation des risques personnels. Une personne présentant des symptômes de maladie ne doit pas être autorisée à entrer dans l'école.
- Respecter les exigences en matière de port du masque, telles que déterminées par l'ACSP.
- Respecter strictement l'hygiène des mains à l'entrée et à la sortie de la classe. S'assurer que du désinfectant pour les mains est disponible dans toutes les salles de classe.
- Identifier l'heure de leur arrivée et la classe à laquelle ils se rendent afin que l'école puisse tenir un registre de leurs visites.

Dans le cas où une ou plusieurs classes ont un ou plusieurs élèves placés en isolement en raison de la COVID-19, le personnel doit :

- Interdire aux prestataires de soutien et aux inspecteurs d'entrer dans les classes où des élèves placés en isolement en raison de la COVID-19 et ce, jusqu'à ce que la période d'isolement de ces personnes soit terminée.
- S'assurer que les fournisseurs de soutien et les inspecteurs qui ne sont pas entièrement vaccinés portent un masque lorsqu'ils visitent des classes dans l'école.



Ces personnes doivent reconnaître et accepter les risques de transmission accrue en raison de leur statut vaccinal.

- Maintenir en permanence une distance de 2 mètres avec les élèves et le personnel.

### **Programmes de santé dentaire**

Le ministère de l'Éducation a travaillé en étroite collaboration avec l'ACSP et les responsables de programmes de santé dentaire pour créer un programme qui aidera à soutenir la santé dentaire de nos élèves, car il s'agit d'un service crucial pour leur santé. Ces services seront fournis aux élèves jusqu'à la 7<sup>e</sup> année dans le but de lutter contre la douleur et l'infection buccales tout en gardant les dents des enfants en bonne santé. Le projet exige un formulaire de consentement signé et les parents ou tuteurs ne sont pas autorisés à assister aux services de soins dentaires. Le ministère de l'Éducation continue de soutenir le programme de santé buccodentaire du Nunavut.

Les ministères de l'Éducation et de la Santé ont collaboré à l'établissement d'un protocole de sécurité pour tous les fournisseurs de soins buccodentaires, afin de s'assurer que les protocoles de sécurité dans les écoles soient respectés.

### **Soutien au bien-être mental**

Les écoles veilleront à ce que les programmes de counselling et de bien-être se poursuivent, peu importe l'impact de la COVID-19 sur leur communauté scolaire. Les écoles doivent également veiller à ce que les élèves aient accès aux services de santé mentale en personne, si nécessaire. Les élèves continueront à apprendre l'autorégulation pour faire face aux changements à l'école et dans les contextes d'apprentissage à distance, dans la mesure du possible. Référez-vous à la *Trousse RESTORE pour le retour à l'école au Nunavut* dans la [Trousse d'outils de l'éducateur](#) pour plus d'informations sur les soutiens en santé mentale dans les écoles.

Consultez la [Trousse d'outils de l'éducateur](#) pour du soutien supplémentaire en matière de santé mentale, y compris des programmes de counselling et de bien-être pour le personnel scolaire.

### **Outils de communication**

La communication avec le personnel, les élèves et les familles reste un élément essentiel de l'atténuation des risques et de la gestion des éclosions de COVID-19. Dans la [Trousse d'outils de l'éducateur](#), vous trouverez des outils de communication pour guider la manière dont les communautés scolaires peuvent rester connectées pendant la pandémie. La santé publique et le Bureau de l'ACSP fourniront également des informations aux écoles, qui devront adapter et partager toute information appropriée avec le personnel, les élèves, les familles et les intervenants, selon les besoins.

## Stratégies d'atténuation des risques en milieu scolaire

### Rehaussement des mesures de nettoyage et d'entretien

Les écoles recevront des fournitures de produits nettoyants.

Le nettoyage de base est effectué par le personnel d'entretien affecté à l'école selon un calendrier régulier. Le nettoyage de base comprend le nettoyage et la désinfection de toutes les toilettes, le balayage de tous les planchers, la désinfection de la surface des tables, la collecte quotidienne des poubelles, et d'autres tâches désignées.

Le nettoyage complémentaire est effectué par le personnel d'entretien et vise à nettoyer et à désinfecter les surfaces les plus sensibles, dans le but spécifique de prévenir la propagation des maladies. Les leaders scolaires recevront une copie de la vidéo *COVID-19 Guidance and Enhanced Cleaning and Disinfecting Training* du ministère de l'Éducation. Cette vidéo fournit au personnel scolaire des informations sur le nettoyage et la désinfection renforcés en raison de la COVID-19, les ÉPI et d'autres pratiques exemplaires en matière de gestion des programmes scolaires.

Les directeurs d'école établiront un horaire que les concierges devront consulter et suivre pour le nettoyage de base et le nettoyage complémentaire. Consultez la [Trousse d'outils de l'éducateur](#) pour obtenir une liste complète des directives de nettoyage renforcé.

Le personnel scolaire partage avec les concierges la responsabilité de maintenir la propreté des salles de classe. Le personnel scolaire est responsable de la propreté de ses espaces de travail personnels, tels que les bureaux, les ordinateurs, les téléphones ou autres objets personnels. Les membres du personnel scolaire sont également responsables les uns envers les autres de veiller à ce que les espaces communs tels que les salles du personnel soient maintenues en ordre et que les objets soient remis dans leur état d'origine après chaque utilisation. Le personnel scolaire doit veiller à l'hygiène des mains après avoir accédé aux zones communes et aux accessoires ou appareils qu'il partage. Les écoles doivent s'assurer que du désinfectant pour les mains est disponible dans chaque pièce de l'école, y compris des dispositifs sanitaires à toutes les entrées et sorties.

**Note** : les zones très sales doivent être nettoyées en premier lieu avec un détergent et de l'eau, puis désinfectées à l'aide d'une solution d'eau de javel ou d'un autre désinfectant. **L'eau de Javel ne doit jamais être mélangée à d'autres produits de nettoyage.** Les surfaces les plus sollicitées doivent être nettoyées deux fois par jour et lorsqu'elles sont visiblement sales. (Consultez les *Directives sur les mesures rehaussées de nettoyage et d'entretien* dans la [Trousse d'outils de l'éducateur](#).)

## Cohortes et attribution des places assises

L'objectif des cohortes est de limiter le mélange entre les élèves et le personnel de sorte que si un enfant ou un employé développe une infection à la COVID-19, le risque d'exposition demeure réduit. Les cohortes favorisent l'efficacité et la rapidité des efforts de traçage des contacts. Il est recommandé, dans la mesure du possible, de regrouper les élèves par classe. Il est reconnu que les cohortes peuvent être plus facilement utilisées par les écoles primaires. Cependant, le regroupement en cohortes ne doit pas se faire d'une manière qui compromette l'assiduité quotidienne ou qui modifie les options de curriculum et des activités offertes aux élèves. De plus, le programme scolaire quotidien ne doit pas être perturbé pour accommoder des cohortes plus petites.

La planification scolaire doit viser à minimiser les interactions entre les individus et les cohortes auxquelles ils n'ont pas été assignés et permettre aux individus de maintenir une distanciation physique pendant les interactions. **Il est important de noter que ces mesures peuvent et vont changer à mesure que les taux de vaccination augmentent dans les collectivités.**

Des conseils propres à l'âge et à la collectivité seront fournis à ces collectivités par l'équipe responsable de la santé, la sécurité et la préparation aux situations d'urgence du ministère de l'Éducation, après notification par l'ACSP.

### *Toutes les écoles*

- Lorsqu'il y a un nombre élevé de nouveaux cas et de cas actifs ou une tendance à la hausse de la COVID-19 dans votre collectivité, il faut envisager de modifier la prestation des programmes ou l'intervalle entre les modifications aux cohortes.
  - Identifiez les possibilités d'utiliser des espaces d'apprentissage alternatifs, d'accroître l'enseignement dans la toundra et de mettre en place des programmes en plein air.
  - Réduisez les programmes à cohortes mixtes, tels que les groupes de lecture nivelés ou les salles familiales, qui sont courants lorsqu'il n'y a pas de COVID-19 actif dans une collectivité.
  - Lorsque l'on considère le nombre d'individus dans un espace commun, il est important de tenir compte du type d'activité qui s'y déroule, de la taille de l'espace, du nombre d'individus (y compris leur âge), et de leurs besoins et capacités à pratiquer la distanciation physique.
  - En général, plus la foule est nombreuse et plus la pièce est petite, plus les particules respiratoires potentiellement infectieuses peuvent s'accumuler rapidement dans l'air.
- Augmentez la distance entre les pupitres. Espacez les pupitres et les tables pour maximiser l'espace entre les élèves.

- Veillez à ce que toutes les classes disposent d'un espace de deux (2) mètres à l'avant de la classe pour permettre aux enseignants de maintenir une distanciation physique à tout moment lorsqu'il y a un nombre élevé de nouveaux cas ou de cas actifs de COVID-19 dans votre collectivité.
- Renforcez les pratiques générales pour maintenir la distanciation physique, par exemple en remplaçant les salutations physiques comme les tapes dans le dos, les frappes du poing et les embrassades par des salutations verbales amicales.
- Limitez ou gérez le flux de personnes dans les aires communes, y compris les couloirs, les entrées, les vestibules (p. ex. : avec des procédures d'entrée et de sortie).
  - L'utilisation de flèches au sol indiquant le sens de circulation prévu permet d'éviter les contacts face à face inutiles.
  - Dans la mesure du possible, dans les couloirs ou les allées étroites, privilégiez la circulation à sens unique en peignant ou en apposant des flèches au sol.
- Utilisez des indices visuels pour encourager la distanciation physique (p. ex. : la signalisation approuvée par le GN, les flèches au sol).
- Les rassemblements à l'intérieur **NE SONT PAS** autorisés. Cependant, en fonction de l'évaluation de l'épidémiologie locale, y compris les taux de vaccination par âge et par collectivité, l'ACSP peut approuver des rassemblements à l'extérieur. Les écoles seront informées par des mises à jour opérationnelles de l'équipe responsable de la santé, la sécurité et la préparation aux situations d'urgence du ministère de l'Éducation lorsque de grands rassemblements extérieurs seront autorisés.
- Les programmes alimentaires à l'école ne doivent pas inclure de grands rassemblements de plusieurs cohortes.
  - La distribution en classe est le mode de distribution optimal.
  - Il convient d'envisager un échelonnement des pauses (pour les élèves et le personnel) au cours de la journée, afin de limiter le nombre de personnes présentes au même endroit au même moment.
- Limitez le nombre d'utilisateurs simultanés dans les bibliothèques et autres aires communes.
- Réduisez les niveaux de bruit dans les salles de classe, les aires communes et les couloirs, afin que les gens puissent s'entendre tout en maintenant une distanciation physique (p. ex. : éteindre ou réduire le volume de la musique d'ambiance) pour éviter de devoir élever la voix.

### *Écoles primaires (M à 6<sup>e</sup>)*

- Attribuez des places fixes :
  - Dans la mesure du possible, les sièges doivent être disposés en évitant qu'ils ne se fassent face, afin de limiter les contacts face à face.

- Documentez si un élève doit être déplacé dans une autre classe et indiquez la date du changement. Lorsqu'une classe ou plusieurs classes ont un ou plusieurs élèves placés en isolement en raison de la COVID-19, le personnel ne doit pas modifier la disposition des sièges pendant la durée de l'isolement, afin de soutenir les efforts de traçage des contacts.
- Encouragez les enfants à faire des pauses aux toilettes de manière individuelle, au besoin, plutôt qu'en groupe, sous surveillance.
- Lorsqu'ils jouent, faites maintenir une distanciation physique dans la mesure du possible.
- Veillez à ce que les enfants maintiennent une distanciation physique pendant les activités en grand groupe (p. ex., pour la lecture ou le cercle).
- Envisagez de déplacer les activités en grand groupe à l'extérieur lorsque l'espace et la température le permettent.
- Consultez la section *Dépôt et ramassage des élèves à l'école* ci-après dans le document.

### *Écoles intermédiaires et secondaires*

- Mettez en place une disposition stricte et fixe des places pour faciliter le traçage des contacts potentiels.
- Évitez les dispositions où les élèves sont assis face à face.
  - Documentez si un élève doit être déplacé dans une autre classe et indiquez la date du changement. Lorsqu'une classe ou plusieurs classes ont un ou plusieurs élèves placés en isolement en raison de la COVID-19, le personnel ne doit pas modifier la disposition des sièges pendant la durée de l'isolement, afin de soutenir les efforts de traçage des contacts.
- Il convient d'envisager que les enseignants se déplacent pour se rendre dans les classes, plutôt que les élèves se déplacent dans différentes classes au cours de la journée.
- Limitez et affichez le nombre de personnes autorisées à utiliser simultanément les aires communes en fonction de la distanciation physique (p. ex. : bibliothèque, laboratoire d'informatique, cafétéria, casiers et vestiaires, etc.).

### **Distanciation physique et organisation de la classe**

Dans la salle de classe, il est crucial de trouver un équilibre entre le risque dû à la COVID-19 et les inconvénients de la fermeture des écoles. L'espacement entre les pupitres dans les salles de classe peut dépendre de la taille et de la capacité de la salle. Les écoles doivent être en mesure de faire preuve de jugement lorsqu'il s'agit de leur situation spécifique. Les écoles doivent tenir compte des facteurs uniques à leur établissement en fonction de la taille de la classe, du nombre d'élèves dans cette classe ou ce niveau, et des autres espaces d'apprentissage dans l'école. L'équipe du ministère de la Santé travaillera en étroite collaboration avec les leaders scolaires, afin de

maximiser les possibilités d'apprentissage des élèves et d'examiner les préoccupations relatives aux besoins spécifiques des classes.

La distanciation physique est une mesure d'atténuation des risques éprouvée et de grande valeur qui doit être suivie avec diligence, surtout dans les scénarios où le port du masque n'est pas aussi facile à surveiller, comme dans la cafétéria ou pendant que le programme alimentaire prend place, dans le cours d'éducation physique et à l'extérieur.

Toutes les salles de classe doivent laisser un espace de deux (2) mètres à l'avant de chaque classe. Cet espace permet aux enseignants de maintenir une distanciation physique tout en dispensant l'enseignement aux élèves. Il permet également de laisser suffisamment d'espace pour que les élèves puissent sortir sans problème de la classe.

Tous les bureaux doivent être disposés à égale distance les uns des autres, afin de maximiser l'espace disponible dans la classe pour les élèves. Tous les élèves doivent conserver les places qui leur sont attribuées. Tous les changements apportés à la disposition des places dans la salle de classe doivent être consignés, car les registres des places sont essentiels aux efforts de traçage des contacts. Les changements de places non consignés peuvent, par inadvertance, exclure des personnes des efforts de traçage des contacts. Lorsqu'il y a une tendance à l'augmentation du nombre de cas de COVID-19 dans une collectivité, il faut envisager de réduire les programmes qui mélangent les cohortes, comme dans les classes ou les groupes de lecture nivelés.

La régularité des classes est essentielle pour réduire les possibilités de transmission à grande échelle à l'école. Les leaders scolaires doivent surveiller la régularité des salles de classe et l'utilisation de la distanciation physique et de la disposition des places.

### **Programmes alimentaires à l'école et cafétéria**

L'ACSP et le ministère de l'Éducation encouragent fortement le maintien des programmes alimentaires offerts dans les écoles, afin de favoriser la santé et le bien-être des élèves. En plus des mesures d'atténuation des risques décrites dans le présent document, il existe des considérations spéciales pour les programmes alimentaires et les cafétérias, afin d'assurer la continuité des options alimentaires pour les élèves.

Les programmes alimentaires doivent continuer à se concentrer sur la réduction du risque de transmission de la COVID-19. À considérer :

- La façon dont le programme alimentaire s'aligne et adhère aux *Directives sur le rehaussement des mesures de nettoyage et d'entretien* de la [Trousse d'outils de l'éducateur](#).

- Distribuer la nourriture directement dans les salles de classe.
- Faire en sorte que les élèves demeurent à leur place dans la classe.
- Avoir du personnel dédié à la préparation et à la distribution de la nourriture.
- Communiquer et renforcer les politiques sur l'interdiction de partager la nourriture et les boissons.
- Encourager les élèves à apporter leurs propres bouteilles d'eau réutilisables.
- Emballer individuellement les aliments.
- Mettre l'accent sur une meilleure hygiène et la renforcer, y compris l'hygiène des mains avant et après le repas, et respecter l'hygiène respiratoire.

Pour minimiser les interactions entre les individus ou les cohortes et permettre des interactions à plus grande distance dans les cafétérias, il convient d'envisager de/d' :

- Limiter le nombre d'individus autorisés dans les cafétérias simultanément.
- Assurer une distance d'au moins deux (2) mètres entre les places dans les cafétérias.
- Augmenter la signalisation et le marquage au sol dans les cafétérias pour rappeler aux élèves et au personnel de pratiquer la distanciation physique et d'assurer une circulation à sens unique dans les allées ou les escaliers étroits.
- Augmenter le nombre de dispositifs accessibles de désinfection des mains dans la cafétéria, avec un minimum d'un dispositif à chaque entrée et sortie.
- Prévoir d'autres espaces pour que les élèves puissent prendre leurs repas, comme des salles de classe ou à l'extérieur (si la température le permet).
- Limiter les places assises dans les cafétérias (p. ex. : délimiter les espaces, enlever les sièges).
- L'utilisation de cohortes pour les cafétérias pendant les périodes désignées.
- Mettre fin aux modèles de style libre-service (p. ex. : éviter les options de style buffet, supprimer les stations partagées d'aliments, condiments ou ustensiles).
- Réduire les contacts avec les aliments en les emballant individuellement lorsqu'ils sont exposés.

### **Partage de la nourriture et des boissons et utilisation des fontaines à eau**

- Veillez à ce que les lieux soient nettoyés et désinfectés régulièrement, en particulier les toilettes, la cafétéria ou les lieux de restauration, ainsi que les surfaces ou les objets que l'on touche fréquemment (p. ex. : les poignées ou les systèmes d'ouverture des portes, les fontaines à eau, les poignées de robinet, etc.)
- Renforcez les politiques sur l'interdiction de partage de la nourriture et des boissons, y compris les repas de type communautaire.
- Encouragez les élèves à apporter des bouteilles d'eau remplies à l'école plutôt que de les faire boire directement à l'embout des fontaines à eau. Utilisez le bec

de la bouteille d'eau, si possible, pour éviter le risque accru de transmission associé aux embouts des fontaines à eau d'usage courant.

- Incitez les élèves à se laver les mains avant et après avoir utilisé des surfaces ou des objets partagés et avant de se toucher le visage.

### **Dépôt et ramassage des élèves à l'école**

Les parents doivent prévoir de déposer et de ramasser les enfants sur le trottoir et ne seront pas autorisés à entrer dans l'école, sauf dans des circonstances exceptionnelles et si des dispositions ont été prises à l'avance.

### **Transport en autobus**

Le transport collectif peut augmenter le risque de contacter la COVID-19 chez les enfants, les jeunes et le personnel. Cependant, les Nunavummiuts comptent beaucoup sur les autobus pour transporter les élèves à l'école et à la maison en toute sécurité. Pour réduire les risques de transmission de la COVID-19 dans les autobus scolaires, les écoles doivent travailler en étroite collaboration avec les fournisseurs de services d'autobus, afin d'inclure des stratégies d'atténuation des risques dans leur planification et leurs horaires.

#### *Masques*

Toutes les personnes à bord de l'autobus (élèves, surveillants et chauffeurs d'autobus) doivent se conformer aux exigences en matière de port du masque déterminées par l'ACSP. Lorsque les masques sont exigés par l'ACSP, les fournisseurs de services d'autobus devraient avoir des boîtes de masques jetables pour les élèves qui ont oublié ou souillé leur masque.

Pour obtenir les informations les plus récentes de la santé publique sur les masques, consultez le site <https://www.gov.nu.ca/fr/sante/information/lapproche-du-nunavut>. **Ces mesures peuvent et vont changer à mesure que les taux de vaccination augmentent dans les collectivités.** Des conseils propres à l'âge et à la collectivité seront fournis aux collectivités par l'équipe responsable de la santé, la sécurité et la préparation aux situations d'urgence du ministère de l'Éducation, après notification de l'ACSP.

#### *Mesures préventives personnelles*

Parlez au personnel, aux élèves et aux familles de l'importance d'utiliser l'**outil d'évaluation des risques personnels** pour évaluer la santé d'un élève avant de quitter la maison et de monter dans un autobus le matin. Il est interdit à toute personne présentant des symptômes de la COVID-19 ou ayant été exposée à la COVID-19 au cours des 14 derniers jours de monter dans l'autobus.



Renforcez l'importance des mesures de prévention personnelle (hygiène des mains au moment de monter dans l'autobus, éviter de se toucher le visage, hygiène respiratoire) auprès de tous les usagers. Communiquez l'importance de ces mesures aux parents et saisissez toutes les occasions pour le rappeler aux élèves.

Affichez dans l'autobus des panneaux approuvés par le GN concernant l'hygiène des mains, la distanciation physique et les masques. Insistez sur l'importance de regarder vers l'avant à tout moment et d'éviter de chanter ou de parler fort. Proposez à tous les élèves du désinfectant pour les mains lorsqu'ils entrent dans l'autobus.

Contactez [EDUOHS@gov.nu.ca](mailto:EDUOHS@gov.nu.ca) pour obtenir du désinfectant pour les mains pour les autobus. S'assurer que le désinfectant pour les mains est bien fixé avant que l'autobus ne se mette en marche pour éviter les déversements.

### *Places attribuées et cohortes*

Les écoles doivent travailler en étroite collaboration avec les fournisseurs de services d'autobus pour établir des places attribuées pour tous les élèves. L'utilisation de places assises attribuées peut réduire le nombre d'élèves touchés en cas d'exposition à la COVID-19 dans l'autobus. Lorsque l'utilisation de places attribuées n'est pas possible, il est fortement recommandé que tous les passagers portent un masque avant de monter à bord et pendant toute la durée de leur trajet.

Dans la mesure du possible, il convient de laisser les deux premières rangées de sièges derrière le chauffeur de l'autobus vides, afin de maintenir un espace de deux mètres entre le chauffeur et les élèves.

Il faut tenir un registre de l'attribution des places et noter toute modification apportée par l'administration au tableau des places, ainsi que la date à laquelle la modification a eu lieu. **Ces mesures peuvent et vont changer à mesure que les taux de vaccination augmentent dans les collectivités.** Des conseils propres à l'âge et aux collectivités seront fournis à ces collectivités par l'équipe responsable de la santé, la sécurité et la préparation aux situations d'urgence du ministère de l'Éducation, après notification par l'ACSP.

### *Capacité de l'autobus*

Lorsque les autobus sont proches de leur capacité maximale ou la dépassent, l'ASD ou la CSFN et les écoles doivent collaborer avec les fournisseurs de services d'autobus pour mettre en place des départs échelonnés ou des itinéraires alternatifs.

### *Rehaussement des mesures de nettoyage*

Le nettoyage de base doit être effectué par les fournisseurs de services de transport par autobus sur une base régulière. Ce nettoyage de base comprend le balayage des

planchers, la collecte des poubelles quotidiennement, et d'autres tâches spécifiques.

Le rehaussement du nettoyage exige la désinfection des surfaces les plus sollicitées, afin de prévenir la propagation des maladies virales. Les surfaces les plus sollicitées doivent être nettoyées une fois par jour ou lorsqu'elles sont visiblement sales. Dans les autobus, ces surfaces comprennent le dessus des sièges et des bancs, les mains courantes et les rebords des fenêtres. L'eau et les détergents ménagers ainsi que les produits désinfectants courants sont suffisants pour le nettoyage et la désinfection des autobus.

Si les détergents ménagers ou les désinfectants commerciaux ne sont pas disponibles, les surfaces dures peuvent être nettoyées à l'aide d'une solution diluée composée d'une part d'eau de Javel (hypochlorite de sodium à 2 %) et de 50 parts d'eau.

Il convient de s'assurer que des mesures précises sont utilisées lors de la création de la solution diluée. Utiliser des tasses à mesurer ou, en cas de formation sur d'autres mesures, suivre les directives de la formation reçue. Veiller à ce que la solution diluée soit en contact avec la surface pendant une (1) minute de désinfection avant d'être essuyée.

**Note** : les zones très sales doivent être nettoyées en premier lieu avec un détergent (savon) et de l'eau, puis désinfectées à l'aide d'une solution diluée ou d'un autre désinfectant. **L'eau de Javel ne doit jamais être mélangée à d'autres produits de nettoyage.** L'eau de Javel ne doit pas être entreposée dans des endroits particulièrement chauds.

### **Cours d'éducation physique**

La pratique du sport et les cours d'éducation physique devraient être favorisés et poursuivis avec la mise en place de stratégies de nettoyage et d'atténuation des risques. Veillez à l'hygiène des mains avant que les élèves n'entrent dans le gymnase et après qu'ils l'ont quitté. Lorsque l'hygiène des mains n'est pas possible, l'équipement doit être désinfecté entre les différents groupes d'utilisateurs.

### **Environnements extérieurs**

Il est reconnu que la transmission du virus sera probablement réduite dans les environnements extérieurs. Les jeux et l'apprentissage extérieurs présentent de nombreux avantages pour les enfants et les jeunes. Les écoles devraient autant que possible intégrer des activités d'apprentissage à l'extérieur. Les activités qui obligent les élèves à quitter le terrain de l'école doivent respecter les directives relatives aux sorties dans la toundra, y compris les protocoles de gestion des risques. Les élèves doivent se laver les mains avant et après les sports, les activités, les jeux d'extérieur et l'utilisation de la cour de récréation.

## **Programme et enseignement dans la toundra**

L'enseignement dans la toundra ou l'apprentissage à l'extérieur peut être proposé comme espace d'apprentissage alternatif si le curriculum et la température le permettent. Les limites de rassemblement à l'extérieur seront d'abord assujetties aux ordonnances de santé publique, puis au nombre de surveillants, conformément à la Politique relative aux excursions et aux sorties dans la toundra du ministère de l'Éducation. Il est important de noter que l'apprentissage à l'extérieur est encouragé à tout moment (lorsque cela est permis) lorsque des résultats d'apprentissage sont identifiés et profitent aux élèves.

Pour des informations générales sur la santé et la sécurité concernant l'enseignement dans la toundra, veuillez vous référer à la Politique relative aux excursions et aux sorties dans la toundra de la [Trousse d'outils de l'éducateur](#).

## **Voyages de nuit et activités de voyage**

Des preuves suggèrent que la COVID-19 peut se propager dans tous les groupes d'âge, et que les enfants peuvent avoir une dynamique de transmission avec leurs contacts étroits similaire à celle des adultes. La recherche a également démontré que la transmission de la COVID-19 peut se produire parmi les élèves dans les écoles et que les enfants plus jeunes et plus âgés peuvent avoir des taux d'infection similaires dans ces milieux. Cependant, les enfants, en particulier ceux de moins de 10 ans, semblent présenter des symptômes de la COVID-19 moins fréquents et moins graves.

Les périodes prolongées d'exposition en milieu fermé dans des situations où aucune autre mesure d'atténuation des risques n'a été mise en place, comme les séjours de nuit dans des camps/cabanes et des hôtels, augmentent le risque de transmission. Il est recommandé, afin d'éviter les situations à risque, de ne pas effectuer de voyage de nuit ni de voyage jusqu'à ce que les taux de vaccination pour les cibles spécifiques à l'âge et à la collectivité démontrent une réduction acceptable des risques de transmission.

## **Autres activités récréatives (intramuros, programmes avant-école et après-école)**

Les écoles peuvent organiser des activités sportives ou récréatives intramuros, avant et après l'école, si :

- Les participants sont des élèves de la collectivité et ont l'âge requis pour recevoir le vaccin le plus récent offert dans la collectivité.
- Les participants qui n'ont pas l'âge requis pour recevoir un vaccin venant d'autres écoles n'y sont pas admis.
- Les programmes sont gérés par un membre du personnel scolaire.
- Un registre des participants doit être tenu.

- Aucun spectateur n'est autorisé lors de ces activités.
- Insistez sur l'hygiène des mains, l'hygiène respiratoire et le respect strict de **l'outil d'évaluation des risques personnels** (p. ex. : toute personne présentant des symptômes de maladie ne peut entrer dans l'école).
- Veillez à ce que l'hygiène des mains ait lieu avant et après l'activité. Lorsque l'hygiène des mains n'est pas possible, l'équipement doit être désinfecté entre chaque groupe d'utilisateurs.
- Un nettoyage renforcé du matériel doit avoir lieu à la fin de la journée, après la dernière activité.

### **Programmes tiers approuvés par l'ASD ou la CSFN**

Pour favoriser l'accès aux activités parascolaires, l'ACSP a autorisé une plus grande souplesse dans l'utilisation des gymnases pendant les heures d'activités non scolaires. Les ASD et la CSFN peuvent examiner les demandes de groupes extérieurs souhaitant utiliser les gymnases conformément aux ordonnances de santé publique en vigueur, y compris l'obligation pour les utilisateurs d'effectuer un nettoyage et une désinfection renforcés. Afin de maintenir un environnement contrôlé et sûr pour les élèves, il est essentiel que les espaces scolaires soient laissés propres pour éviter les retards ou les interruptions des programmes scolaires.

Il est fortement recommandé aux écoles de travailler en étroite collaboration avec leur ASD ou la CSFN et de communiquer toute préoccupation liée aux groupes d'utilisateurs tiers, afin d'éviter la nécessité d'annuler les activités de ces derniers dans le gymnase de l'école.

Le ministère de l'Éducation appuie et encourage fortement les groupes qui ont déployé des efforts considérables pour soutenir les Nunavummiuts pendant la pandémie de COVID-19, comme les Groupes de patrouilles des Rangers canadiens (les Rangers). Les Rangers ont fait preuve d'une minutieuse application des directives de santé publique dans leurs programmes et offrent aux Nunavummiuts de bonnes occasions de s'entraider.

### **Musique, groupe, chant et performances**

Jouer d'un instrument à vent ou d'un cuivre peut augmenter le risque de transmission de la COVID-19, bien que ce risque ne soit pas entièrement déterminé à l'heure actuelle. Les preuves évoluent et continueront d'être surveillées et mises à jour. Bien qu'il n'y ait pas de preuve définitive d'une augmentation de la transmission de la COVID-19 liée à ces activités, des précautions supplémentaires doivent être prises. Cela permettra de réduire le risque de transmission dû à la production de gouttelettes et d'aérosols infectieux lors de la pratique d'un instrument à vent ou de cuivre, ou lors de la pratique d'un instrument récemment utilisé par une personne infectée.

Dans la mesure du possible, il convient d'envisager des pratiques de groupe et de musique en plein air et d'adapter l'espace de la scène ou de la fosse d'orchestre pour maintenir une distanciation physique. Pour les élèves qui jouent d'un instrument à vent ou de cuivre, la longueur de l'instrument doit être considérée comme une extension de l'individu et prise en compte lors de la détermination de l'espacement entre les musiciens, ainsi que la nécessité d'une distance accrue, car des gouttelettes peuvent être projetées par un instrument à vent.

Les principales stratégies d'atténuation des risques sont les suivantes :

- Pratiquer l'hygiène des mains avant et après l'utilisation des instruments.
- Ne pas partager les instruments ou les accessoires.
  - En cas de partage, nettoyer à l'aide d'un désinfectant ou d'une lingette alcoolisée selon le protocole standard de l'instrument après chaque utilisation et lors d'un changement d'utilisateur.
  - Ne pas partager les chiffons de nettoyage ou les brosses pour instruments.
  - Ne pas partager les becs, les anches ou les harmonicas.
- Lors du nettoyage d'instruments individuels avec accumulation de salive (p. ex. : le tuyau d'écoulement de la salive), le nettoyage doit se faire à au moins deux (2) mètres des autres et en soufflant dans un chiffon ou un récipient jetable qui recueillera la salive, afin de réduire le risque d'exposition des autres personnes.
  - Ne pas souffler la salive sur le sol.
  - Le chiffon ou le récipient doit être déposé dans une poubelle ou nettoyé immédiatement. Se laver les mains immédiatement après.

Le chant et la chorale peuvent augmenter le risque de transmission de la COVID-19. Le risque est considéré comme encore plus grand lorsque le chant a lieu dans un espace fermé et mal ventilé, ou dans un lieu bondé. Lorsqu'il y a de nouveaux cas ou des cas actifs ou une tendance croissante de la COVID-19 dans une collectivité, le chant et la chorale en personne ne doivent pas avoir lieu dans l'école.

Lorsqu'il n'y a pas de nouveaux cas ou de cas actifs, le chant et la chorale peuvent avoir lieu en respectant les mesures d'atténuation des risques suivantes pour les activités de chant et de chorale en personne :

- Il faut envisager des activités de chant en extérieur, si la température le permet.
- Maintenir une distance d'au moins deux (2) mètres entre chaque chanteur.
- Organiser la formation de la chorale de manière à ce que les chanteurs ne se fassent pas directement face ou ne se tiennent pas à moins de deux (2) mètres les uns des autres.
- Opter pour des répétitions avec moins de chanteurs si la distance ne peut être respectée.

- Les chanteurs qui font partie du même foyer courent moins de risques et peuvent chanter ensemble tout en étant éloignés les uns des autres.

Les écoles ne sont actuellement pas autorisées à organiser des concerts en intérieur. Les concerts et spectacles en extérieur sont autorisés dans le respect des limites de rassemblement prévues par les arrêtés de santé publique au moment de l'évènement. **Ces mesures peuvent et vont changer à mesure que les taux de vaccination augmentent dans les collectivités.** Des conseils propres à l'âge et à la collectivité seront fournis à ces collectivités par l'équipe responsable de la santé, la sécurité et la préparation aux situations d'urgence du ministère de l'Éducation, après notification de l'ACSP.

### **Grands rassemblements et assemblées**

Les activités qui rassemblent des personnes provenant de plusieurs groupes ou classes, y compris les assemblées, ne sont actuellement pas autorisées. Les grands rassemblements et les assemblées ne doivent pas avoir lieu tant qu'une notification explicite n'a pas été reçue de la part du Bureau de l'ACSP. **Ces mesures peuvent et vont changer à mesure que les taux de vaccination augmentent dans les collectivités.** Des conseils propres à l'âge et à la collectivité seront fournis à ces collectivités par l'équipe responsable de la santé, la sécurité et la préparation aux situations d'urgence du ministère de l'Éducation, après notification par l'ACSP.

### **Signalisation reproductible**

Dans la [Trousse d'outils de l'éducateur](#), vous trouverez des signalisations reproductibles qui peuvent être affichées dans votre école pour favoriser la distanciation physique et une hygiène personnelle appropriée.

### **Coordonnées utiles**

Pour obtenir des informations sur le statut de la COVID-19 dans votre collectivité, consultez le site internet du ministère de la Santé à l'adresse <https://www.gov.nu.ca/fr/sante/information/covid-19-nouveau-coronavirus>.

Pour de plus amples informations concernant la santé et la sécurité associées au fonctionnement des écoles, écrivez à [EDUOHS@gov.nu.ca](mailto:EDUOHS@gov.nu.ca).

Pour des questions d'ordre général concernant le ministère de l'Éducation, adressez-vous à [info.edu@gov.nu.ca](mailto:info.edu@gov.nu.ca).